



N° 23-11-71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **23 novembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Laura COUDRIER (présente de 20h30 à 21h35)

Absents :

M. Denis JOLY - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe HERCYK - M. Fabien MOINIER Mme Claudine STEINMANN - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35)

Pouvoirs :

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
M. Denis JOLY pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME
M. Fabien MOINIER pouvoir à M. François JEFFROY
Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35) pouvoir à Mme Amalia CAPITAINÉ

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	24
Date de convocation	16/11/2023
Date d'affichage	16/11/2023

Objet : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Autorisation de signature d'un avenant n°2

VU la note présentant cette délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°15-11-117 du 5 novembre 2015, autorisant la signature de l'acte d'engagement du marché relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société DALKIA,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 décidant de signer un avenant n°1 afin d'intégrer de nouveaux bâtiments,

VU le budget communal,

VU le projet d'avenant n°2,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 octobre 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2023,

CONSIDERANT que le marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux avec Intéressement (Marché de type MTI P1 / P2 / P3) arrive à son terme le 15 décembre 2023, qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence et compte tenu des délais de mise en place de cette procédure,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20231123-23-11-71-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

CONSIDERANT la proposition de la société DALKIA de prolonger le marché actuel, validée par la société SECOTHERM, AMO de la ville pour la gestion de ce contrat,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer avec la société DALKIA France, un avenant N°2 ayant pour objet principal de prolonger le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, pour une durée de 2 mois et de modifier des indices de révision de prix. L'exécution du marché se poursuivra donc jusqu'au 15 Février 2024.

Article 2 : Les dépenses liées à cet avenant n°2 seront imputées aux budgets d'investissement et de fonctionnement 2023 et 2024 de la ville ;

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire

le

Patrick CANSQUËT



Le Secrétaire de séance
M. Lucien CORINTHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.